

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

10 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL de la session ajournée du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 10 avril 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Personne invitée : Monsieur Marc Lussier, ingénieur du service de génie de la MRC de La Matanie.

Nous poursuivons l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2017 en y ajoutant les points suivants considérant que le point varia était ouvert, à savoir :

1. Présentation de la mise à jour du Plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées par M. Marc Lussier;
2. Adoption dudit Plan d'intervention;
3. Mandat service de génie de la MRC de La Matanie pour la mise à jour de plans et devis pour la réparation de la côte sur la rue de la Mer;
4. Résolution autorisant la construction d'une résidence;
5. Résolution autorisant la réparation de la remorque;
6. Résolution approuvant le dépôt du rapport financier 2016.

**2017-04-70 APPROUVANT LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

Considérant que Monsieur Marc Lussier, ingénieur du service de génie de la MRC de La Matanie est venu expliquer le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, signé en date du 30 avril 2017;

Considérant que ledit plan a été finalisé selon les recommandations du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire en date du 24 mars 2017;

Considérant que le Conseil en a pris connaissance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et qu'il l'accepte.

ADOPTÉE

2017-04-71 MANDAT DU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANE – PROJET TRAVAUX D'ASPHALTAGE, DRAINAGE ET PUISARD – MISE À JOUR DE PLANS ET DEVIS – CÔTE RUE DE LA MER N° DOSSIER : TECQ 65-08015-01

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a reçu une lettre du ministère des Transports en date du 27 janvier 2017 l'informant qu'il autorise la programmation des travaux en voirie locale concernant les travaux dans la côte sur la rue de la Mer;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les plans et devis pour la réalisation desdits travaux;

Considérant que la municipalité peut procéder de gré à gré pour son service de génie civil avec la MRC de La Matanie;

Considérant que ledit service a soumis une estimation en ingénierie pour la réalisation de la mise à jour desdits plans et devis;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le Conseil municipal mandate le service régional de génie civil de la MRC de La Matanie pour les honoraires estimé à 2,091.75 \$ soit 12 heures pour l'ingénieur et 15 heures pour le technicien en considérant cependant que seulement les heures réelles seront facturées tel que mentionné dans le courriel de monsieur Lussier.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget de fonctionnement de la municipalité pour ce service considérant que cette dépense n'est pas admissible par la TECQ. Par contre, cette dépense pourra être utilisée pour le seuil que la municipalité doit maintenir pour avoir droit au montant de la TECQ.

ADOPTÉE

2017-04-72 AUTORISATION DE DÉLIVRER PERMIS DE CONSTRUCTION – MATRICULE 3022-39-1976

Considérant que le Conseil municipal avait demandé à être consulté avant d'émettre des permis de construction en bordure du fleuve par sa résolution 2011-08-154;

Considérant que la municipalité a eu une demande de permis de construction de madame Josée Marcoux et monsieur Daniel Fleury sur un terrain portant le matricule 3022-39-1976;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'implantation déposé pour les constructions projetées;

Considérant que lesdites constructions se trouvent éloignées du fleuve;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le Conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment à délivrer les permis requis pour pouvoir permettre les constructions projetées sur ledit terrain.

ADOPTÉE

**2017-04-73 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR DES MODIFICATIONS
À LA REMORQUE**

Considérant que la municipalité n'a plus le droit d'utiliser la remorque sur la route tant qu'elle n'aura pas des freins;

Considérant qu'une soumission a été déposée par le garage Turcotte et fils pour les modifications;

Considérant qu'une somme de 3 205 \$ a été réservée sur le surplus accumulé pour la dépense;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire les modifications nécessaires selon l'estimation de la soumission du garage Turcotte et fils en y apportant quelques modifications et en essayant de ne pas dépasser le montant alloué. Si le montant de la dépense est supérieur à 3 205 \$, le reste de la dépense sera affecté au budget de fonctionnement de l'année pour l'entretien des équipements.

ADOPTÉE

**2017-04-74 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Considérant que les états financiers 2016 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil par madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2016 et le rapport du vérificateur externe, préparés par l'auditeur indépendant, monsieur René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

2017-04-75 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

De lever la présente assemblée, il était 22 h 05.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **10 AVRIL 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

André Morin
Maire